

# Stratégie d'échantillonnage des lieux du REPHY Sanitaire et du REPHYTOX pour les départements 13 Bouches du Rhône, 83 Var et 2B Haute-Corse

## Procédure de surveillance sanitaire (contrôle officiel)

Référence interne : ODE/UL/LEPAC/ 24-03

Diffusion : Libre

---

Rédigé par :

F. Mirallès

Vérifié par :

N. Brodu

Approuvé par :

Coordination REPHY-REPHYTOX

Date : 15/09/24

Signature :

Date : 19/09/2024

Signature :

Date - Signature : 25/09/2024

Original signé

---

Version 14 / 15 septembre 2024

# Sommaire

<b>1. Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>1.1. Objectif du document.....</b>	<b>3</b>
<b>1.2. Stratégies du suivi .....</b>	<b>3</b>
<b>1.3. Référentiel cartographique.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Notice des logigrammes.....</b>	<b>4</b>
<b>3. Logigrammes par secteur géographique .....</b>	<b>5</b>

Historique des révisions :

*Version 1 du 20/12/2016*

*Version 2 du 23/10/2017*

*Version 3 du 05/02/2018*

*Version 4 du 26/12/2019*

*Version 5 du 07/04/2020*

*Version 6 du 12/10/2020 : Modifications des périodes à risque sur Rousty et l'étang de Diana*

*Version 7 du 11/05/2021 : Modifications périodes à risque sur Massane, Le Jaï et Diana centre*

*Version 8 du 05/05/2022 : Modification des périodes de surveillance sur Massane, Le Bouquet et Le Jaï*

*Version 9 du 05/11/2022 : Modification de la période à risque sur Courbe*

*Version 10 du 17/11/2022 : Modification de la période de pêche sur Le Bouquet, Massane et Le Jaï*

*Version 11 du 04/04/2023 : Arrêt des points « Courbe » et « Courbe S », remplacés par le point « Piémanson ». Harmonisation des cartes.*

*Version 12 du 29/06/2023 : Modification des dates de pêche pour les points « Le Bouquet », « Massane » et « Le Jaï ».*

*Version 13 du 13/11/2023 : Modification des périodes à risque toxines lipophiles pour les points « Rousty S », « Massane », « Le Jaï » et « Diana centre ».*

Cette nouvelle version met à jour :

*Version 14 du 15/09/2024 : Ajout du point « Ilot – Route de Napoléon » pour le suivi des palourdes de la zone 109 « Golfe de Fos / Anse de Carteau Sud ».*

# 1. Introduction

## 1.1. Objectif du document

Cette procédure a pour objet de décrire la stratégie d'échantillonnage des lieux de surveillance du REPHY Sanitaire et du REPHYTOX sur le territoire de compétence des Départements des Bouches du Rhône et du Var et de la Haute Corse. Elle est produite par le Laboratoire Environnement & Ressources Provence Azur Corse (LER/PAC), et référencée dans son système documentaire. Elle est validée par la coordination des réseaux REPHY-REPHYTOX.

Les documents qui chapeautent cette procédure sont :

- La procédure nationale de la surveillance sanitaire des phycotoxines réglementées dans les zones de production de coquillages. Prescriptions du réseau de surveillance des phycotoxines dans les organismes marins (REPHYTOX) dont la dernière version en cours à la date d'édition de ce rapport est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.13155/56600>
- La procédure de prélèvement pour la surveillance sanitaire des zones de production de coquillages. Prescriptions des réseaux de surveillance microbiologique (REMI) et phycotoxinique (REPHYTOX) dont la dernière version en cours est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://archimer.ifremer.fr/doc/00640/75229/>
- Procédure nationale pour la mise en œuvre du réseau d'observation et de surveillance du phytoplancton et de l'hydrologie dans les eaux littorales (REPHY) : <https://doi.org/10.13155/50389>

## 1.2. Stratégies du suivi

Les logigrammes, présentés par secteur géographique, indiquent la logique opérationnelle à suivre entre les lieux de surveillance du REPHY et du REPHYTOX dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies de ces réseaux. Ces stratégies sont détaillées dans le document de procédure nationale REPHYTOX cité ci-dessus et plus particulièrement dans le paragraphe « STRATEGIE D'ECHANTILLONNAGE »<sup>1</sup>.

Trois stratégies principales peuvent coexister selon les secteurs surveillés:

- Le suivi côtier régulier ou en alerte de l'ensemble des familles de phytoplancton potentiellement toxique
- Le suivi systématique hebdomadaire sur les lieux à risque en période à risque pour les toxines lipophiles dans les coquillages
- Le suivi systématique des trois familles de toxines en période de pêche des gisements au large et à grande profondeur

**Rappel :** Sur les secteurs où l'exploitation professionnelle n'est pas réalisée toute l'année, et qu'il ne s'y s'exerce pas de surveillance pendant l'arrêt d'exploitation, des prélèvements avec analyse des trois types de toxines doivent être réalisés durant le mois précédant la reprise de l'exploitation. Pour plus de précisions, se référer au document de prescriptions national.



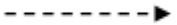

Les lieux à risque pour les toxines lipophiles et périodes à risque sont issues de la dernière version du document national. Deux versions sont établies : une version provisoire en fin d'année pour l'année n+1, et une définitive émise courant de l'année n.

## 1.3. Référentiel cartographique

Les coordonnées des lieux de surveillance sont consultables sur le site web SURVAL de l'Ifremer mis à jour quotidiennement, à l'adresse suivante : <http://wwz.ifremer.fr/surval/>

<sup>1</sup> <https://doi.org/10.13155/56600>

## 2. Notice des logigrammes

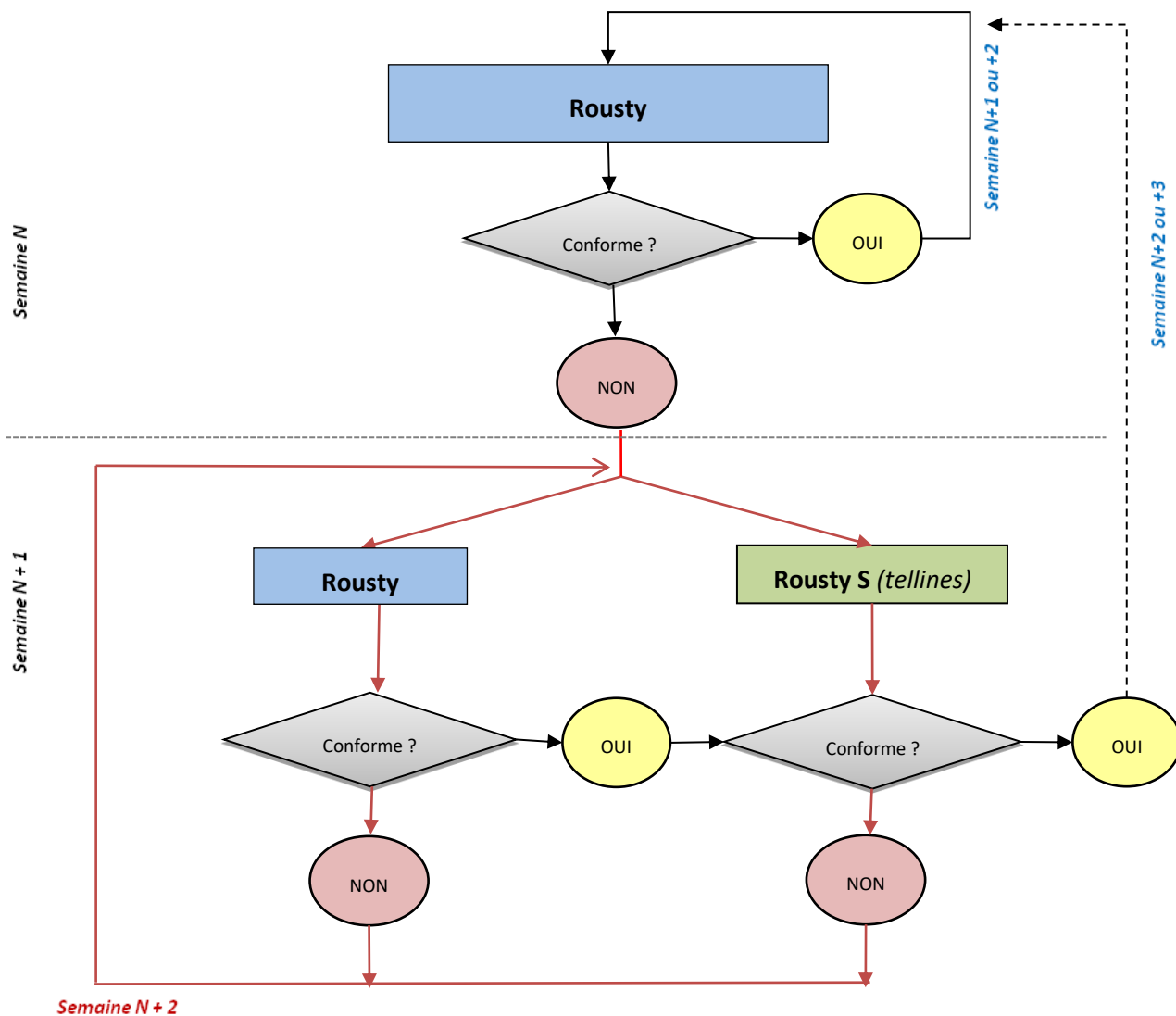
<b>Zone marine / Baie de...</b> <b>ou Zone xx-xx nom zone</b>	Nom et numéro de la (des) zone(s) marine(s) quadrige (Q <sup>2</sup> ) / du secteur géographique ou de la zone d'exploitation classée
<b>Suivi Côtier ou Large</b>	Type de suivi selon le type d'exploitation
<b>Point 1 EAU</b> <b>ou Point 2 EAU</b>	CADRE BLEU: lieux de surveillance EAU Fréquence : mensuelle, toutes les 2 semaines, ou hebdomadaire, selon le lieu et en fonction du contexte
<b>Point 1 (coquillage)</b> <b>Point 2 (coquillage)</b> ...	CADRE VERT: lieux de surveillance COQUILLAGE Libellé Q <sup>2</sup> du point de prélèvement + ( <i>taxon</i> ) à prélever. <u>En souligné le taxon sentinelle Moules le cas échéant</u> <u>Point sentinelle en souligné le cas échéant.</u> En cas d'alerte le(s) point(s) sentinelle(s) est (sont) activé(s) en semaine N+1. D'autres points peuvent être activés en semaine N+2 si les résultats sont non conformes sur le point sentinelle..
	Lien logique hors alerte
	Lien logique en alerte
	Retour à la normale selon les prescriptions du REPHYTOX
	Résultat non-conforme si phytoplancton ou phycotoxines supérieurs au seuil en vigueur ou au demi-seuil pour les toxines lipophiles En cas d'alerte phycotoxines, les prélèvements de coquillages sont à reconduire jusqu'à obtention de deux résultats conformes successifs.
<b>Semaine N</b>	Semaine N, Semaine N+1... Logique temporelle
<b>Remarques du LER :</b> ....	Commentaire du LER.

**LA RÉALISATION DES PRÉLÈVEMENTS, PLANIFIÉS OU EN ALERTES, EST CONDITIONNÉE A UN ACCÈS FAVORABLE A LA RESSOURCE.**

**CES LOGIGRAMMES SONT SOUMIS A AMÉLIORATION CONTINUE, LES STRATÉGIES D'ÉCHANTILLONNAGE SONT PRÉSENTÉES À TITRE INDICATIF ET SONT SUSCEPTIBLES D'ÉVOLUER EN FONCTION DES SIGNAUX ENVIRONNEMENTAUX NOUVEAUX**

### 3. Logigrammes par secteur géographique

#### 3.1. Suivi côtier – Zone 106 - Côte camarguaise / Golfe des saintes Maries de la mer / Rousty





Période à risque
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

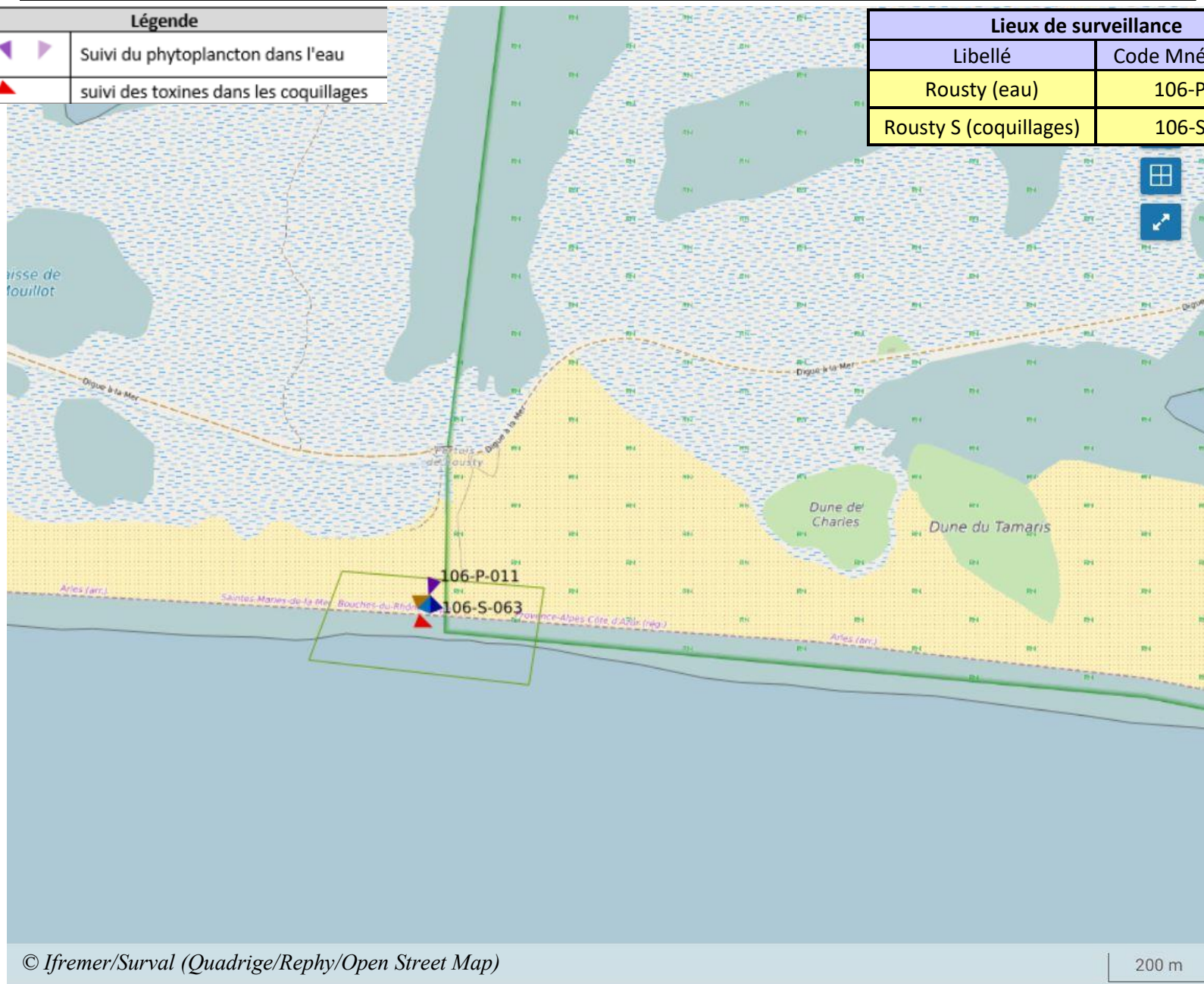
**Remarques du LER :** Lors d'épisodes pluvieux, l'accès à ce point de prélèvement est difficile et nécessite l'utilisation d'un véhicule adapté.

**Information sur la période à risque :** Voir tableau

LIEUX DE SURVEILLANCE REPHY et REPHYTOX – Golfe des Stes Maries de la mer (Zone conchylicole 13-01)

Légende	
	Suivi du phytoplancton dans l'eau
	suivi des toxines dans les coquillages

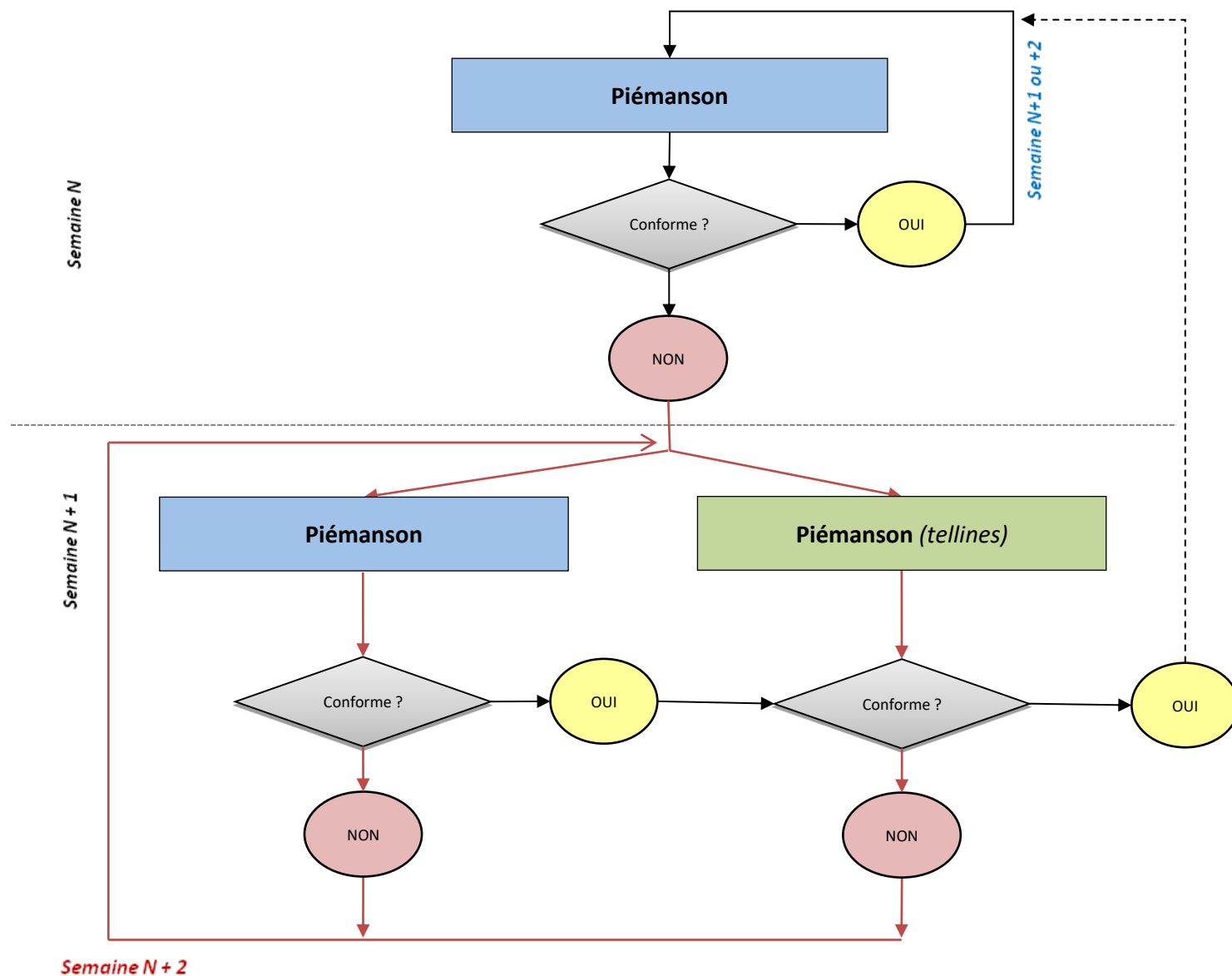
Lieux de surveillance	
Libellé	Code Mnémonique
Rousty (eau)	106-P-011
Rousty S (coquillages)	106-S-063



© Ifremer/Surval (Quadriga/Rephy/Open Street Map)

200 m

### 3.2. Suivi côtier – Zone 109 - Golfe de Fos / Pompage Beauduc - Grand Rhône / Piémanson



**Remarques du LER :** Lors d'épisodes pluvieux, l'accès à ce point de prélèvement est difficile et nécessite l'utilisation d'un véhicule adapté.  
**Information sur la période à risque :** "néant".

LIEUX DE SURVEILLANCE REPHY et REPHYTOX – Pompage Beauduc – Grand Rhône (Zone conchylicole 13-04)

Légende	
	Suivi du phytoplancton dans l'eau
	suivi des toxines dans les coquillages

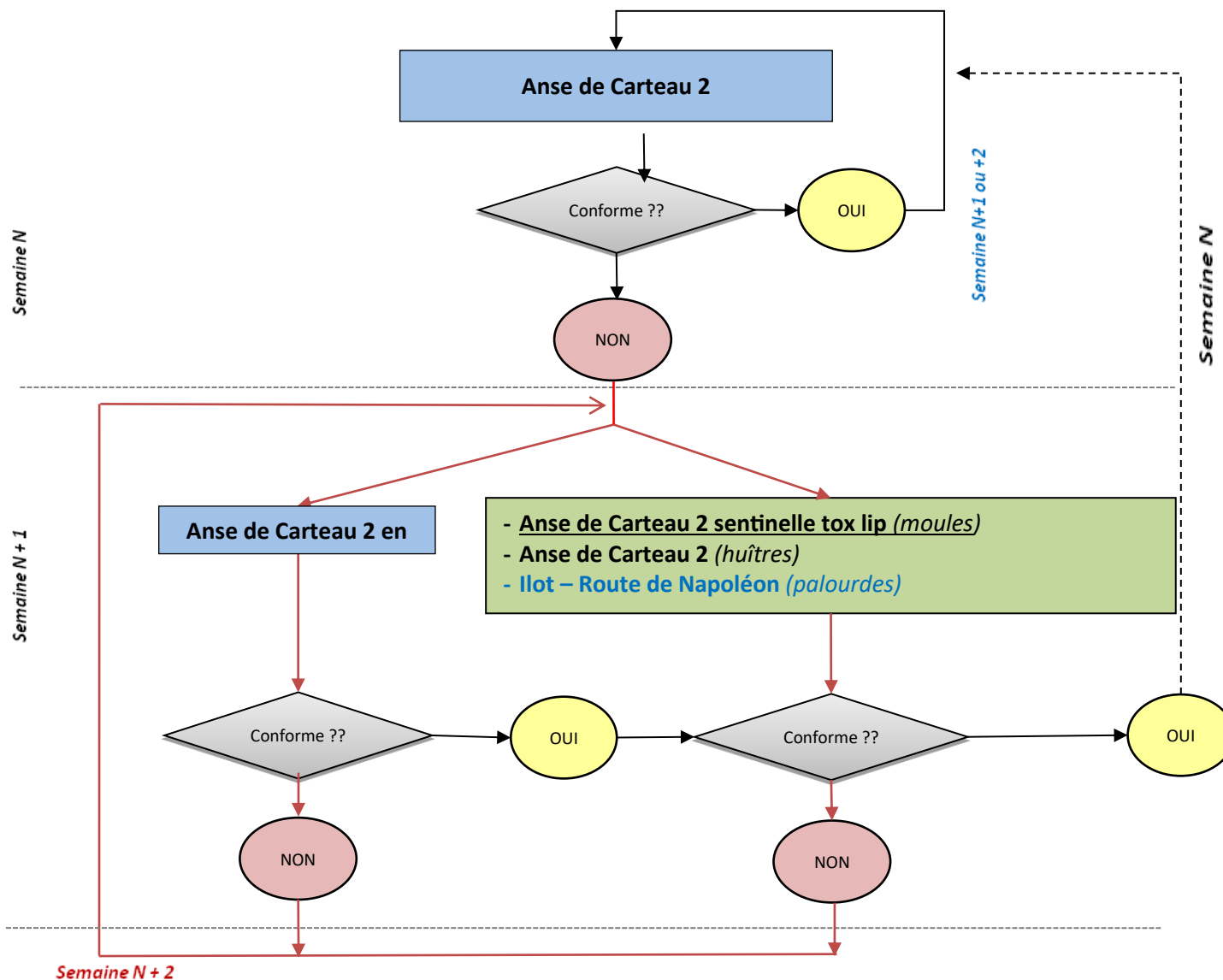
Lieux de surveillance	
Libellé	Code Mnémonique
Piémanson	109-S-155



© Ifremer/Surval (Quadrige/Rephy/Open Street Map)



### 3.3. Suivi côtier – Zone 109 - Golfe de Fos / Anse de Carteau sud / Anse de Carteau 2



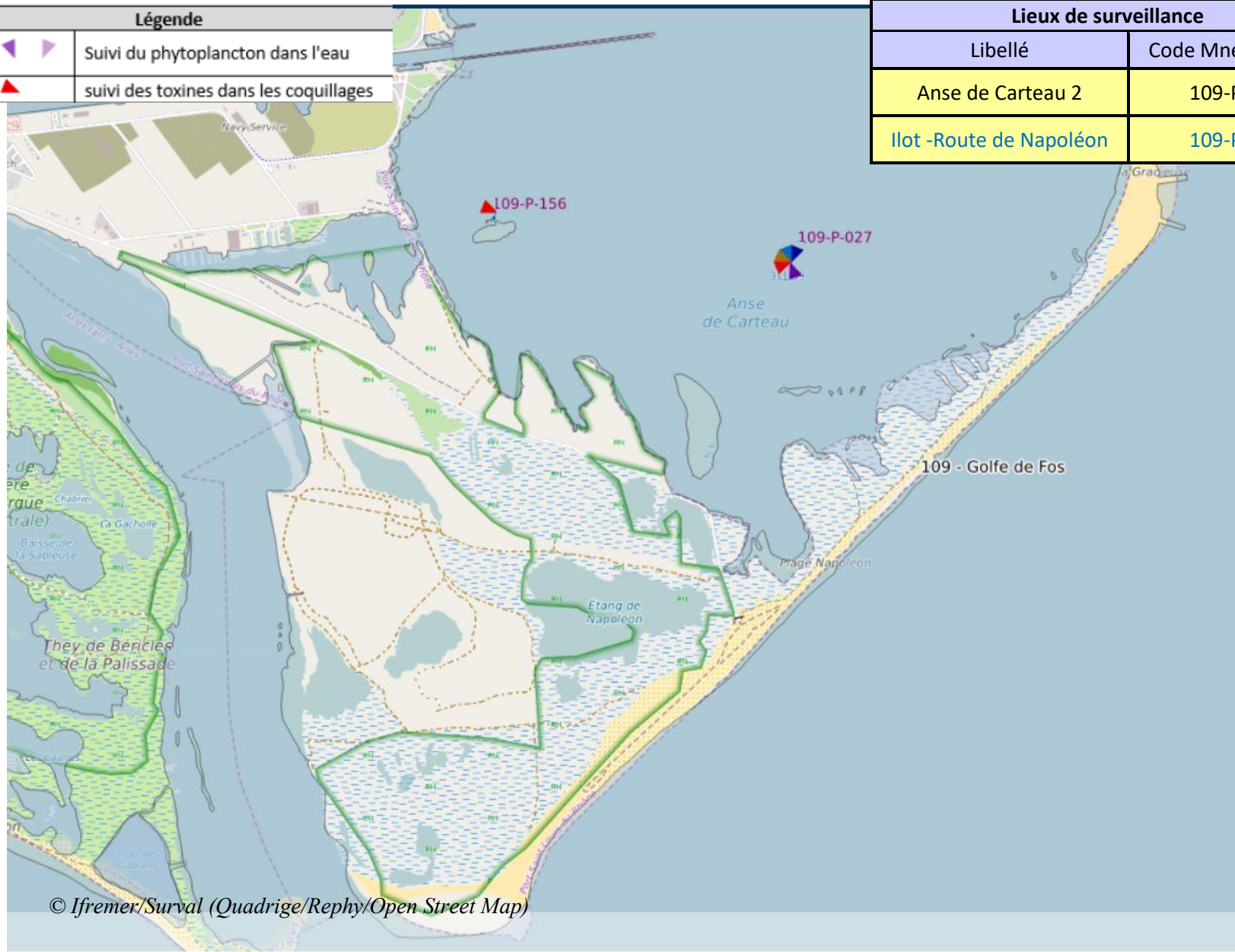
**Remarques du LER :** L'accès sur les points de prélèvement nécessite l'utilisation d'une embarcation. Le point « Ilot – Route de Napoléon » (palourdes) sera échantillonné systématiquement en même temps que le point « Anse de Carteau 2 » (moules) afin d'obtenir des données toxines dans les palourdes.

**Information sur la période à risque :** "néant".

LIEUX DE SURVEILLANCE REPHY et REPHYTOX – Anse de Carteau Sud (Zone conchylicole 13-06.01)

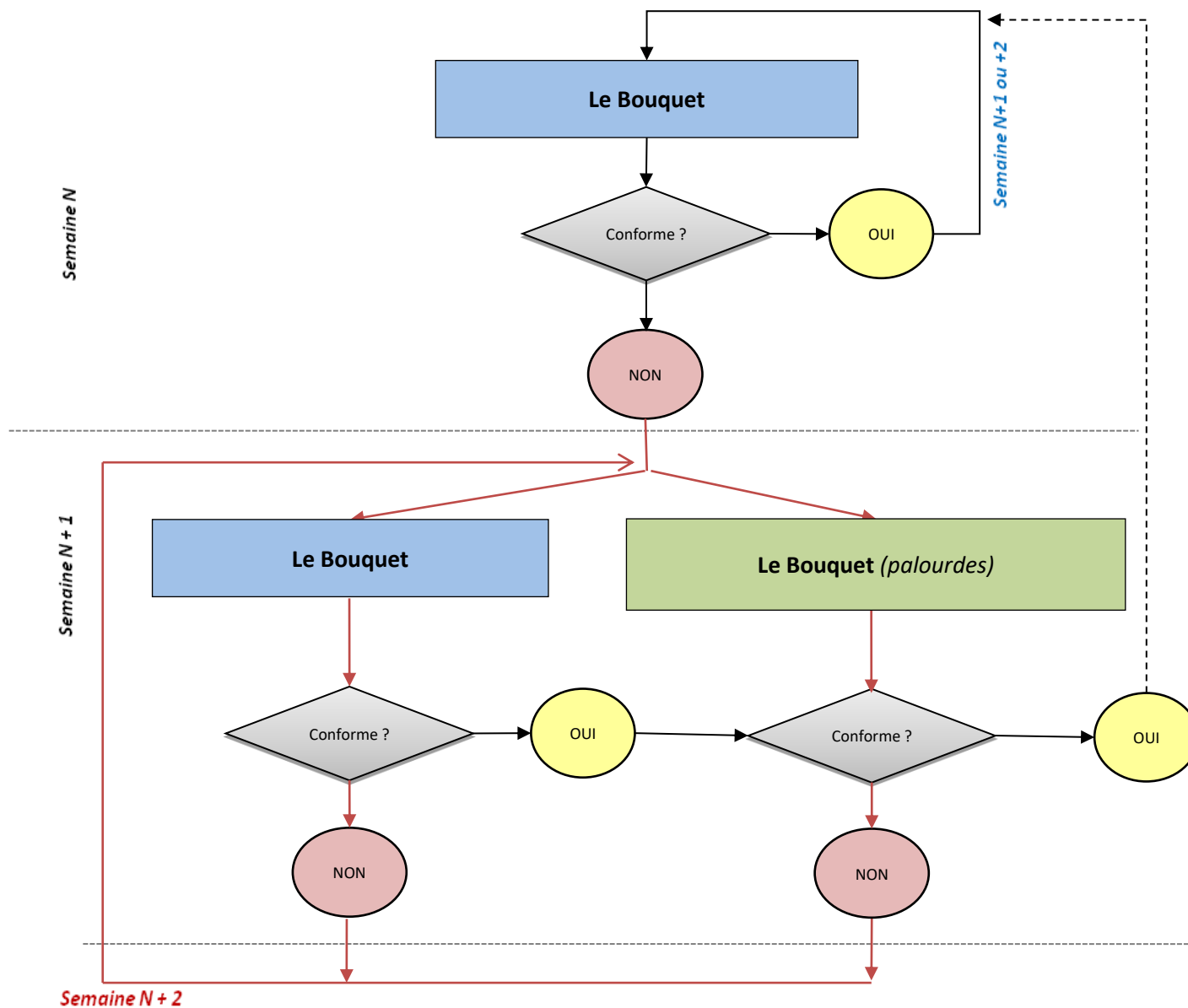
Légende	
	Suivi du phytoplancton dans l'eau
	suivi des toxines dans les coquillages

Lieux de surveillance	
Libellé	Code Mnémonique
Anse de Carteau 2	109-P-027
Ilot -Route de Napoléon	109-P-156



© Ifremer/Surval (Quadriga/Rephy/Open Street Map)



### 3.4. Suivi côtier – Zone 110 - Etang de Berre / Etang de Berre / Le Bouquet



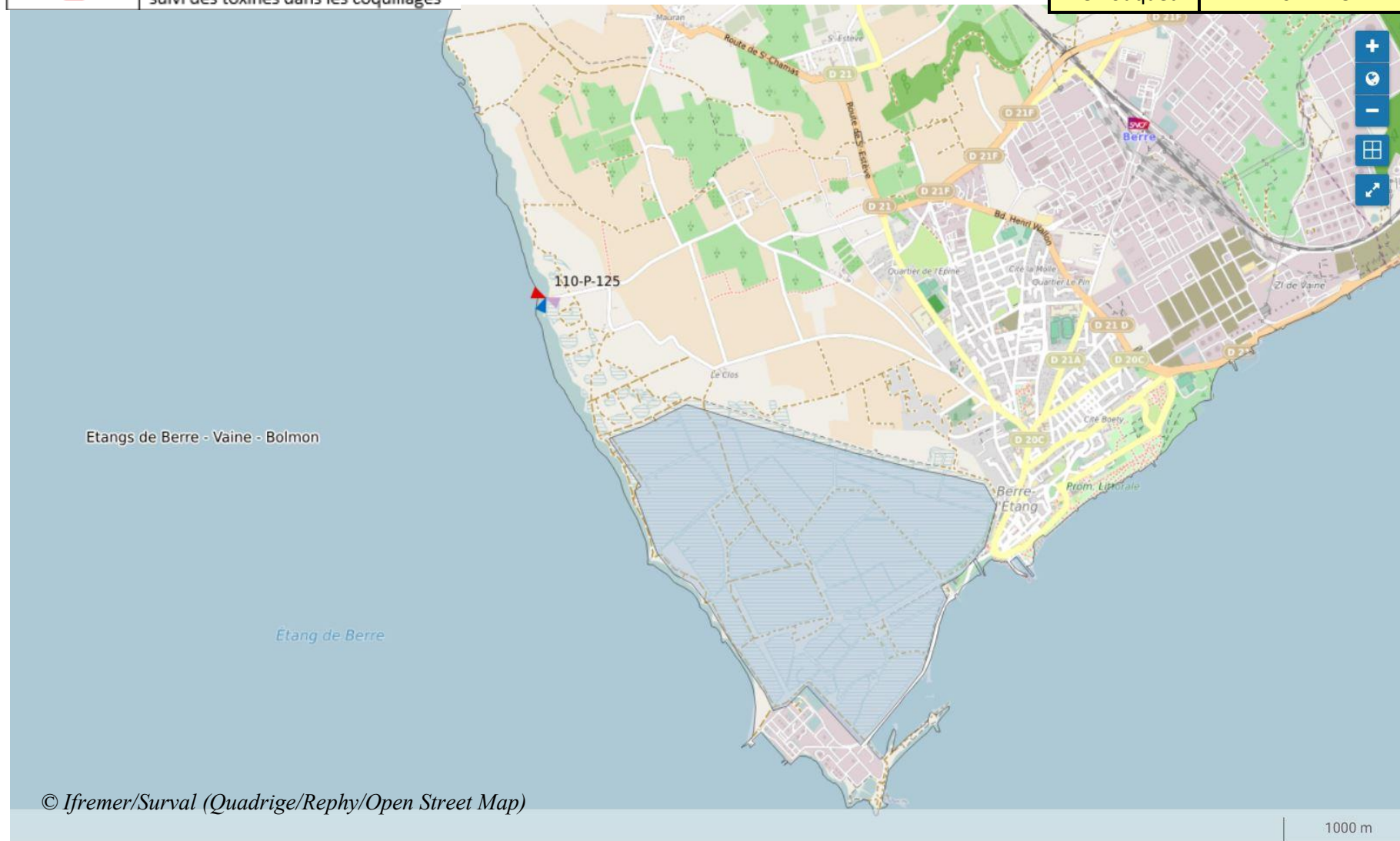
**Remarques du LER :** Cette zone est une zone à exploitation saisonnière, avec une autorisation de pêche du 01/03 au 31/12.

**Information sur la période à risque :** "néant".

# LIEUX DE SURVEILLANCE REPHY et REPHYTOX – Etang de Berre (Zone conchylicole 13-08)

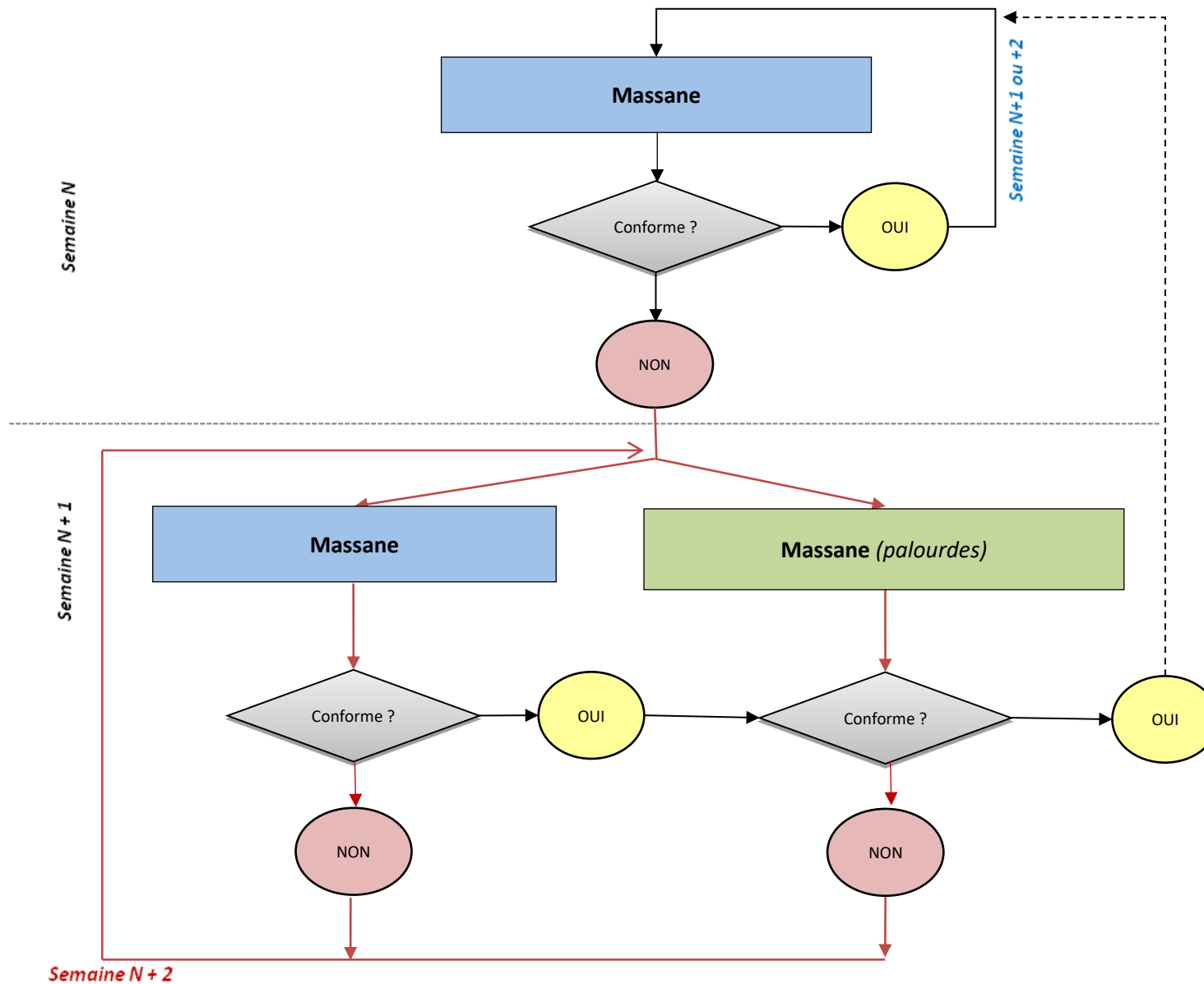
Légende	
	Suivi du phytoplancton dans l'eau
	suivi des toxines dans les coquillages

Lieux de surveillance	
Libellé	Code Mnémonique
Le Bouquet	110-P-125



© Ifremer/Surval (Quadriga/Rephy/Open Street Map)

### 3.5. Suivi côtier – Zone 110 – Etang de Berre / Etang de Berre / Massane

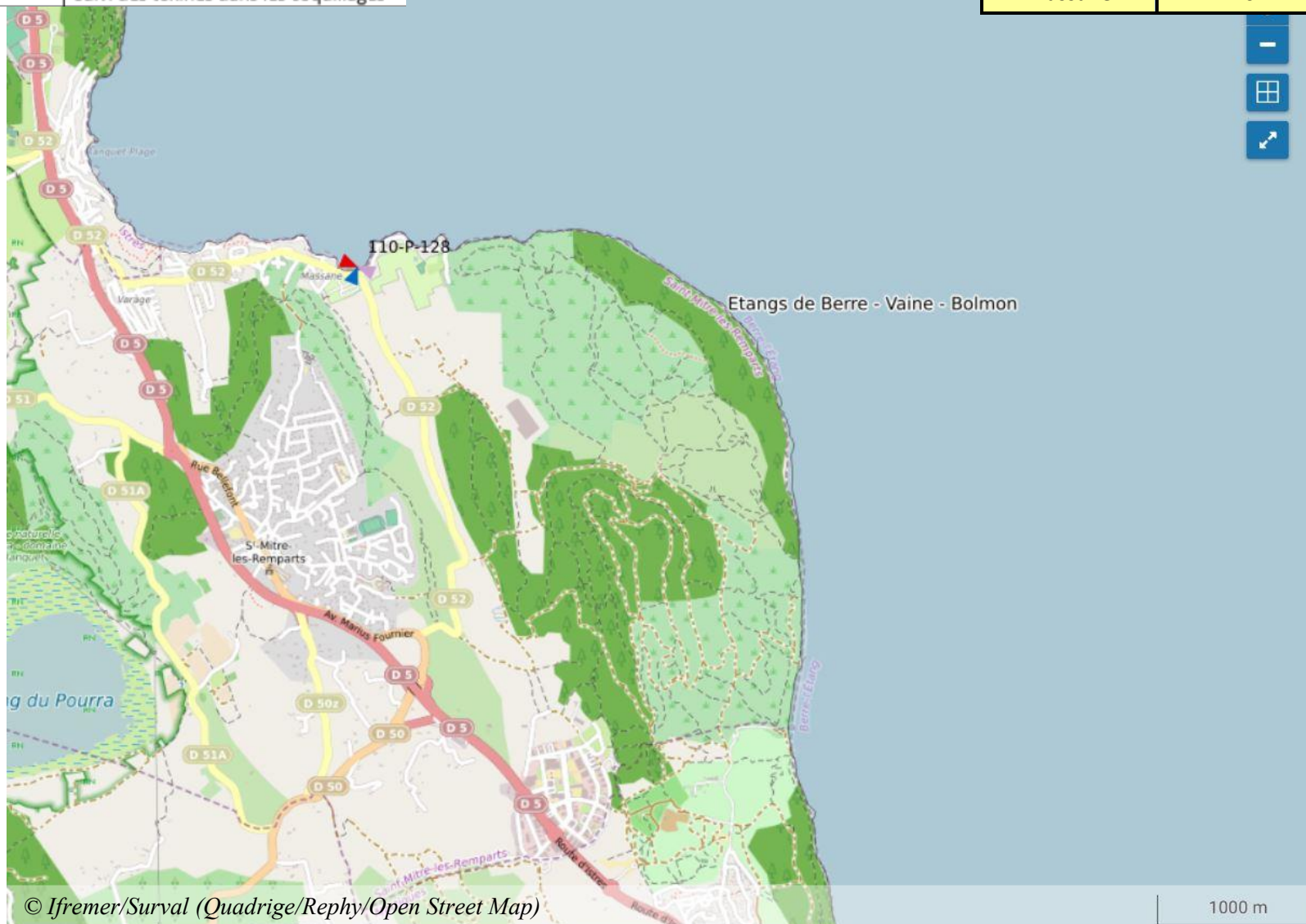


**Remarques du LER :** Cette zone est une zone à exploitation saisonnière, avec une autorisation de pêche du 01/03 au 31/12.  
**Information sur la période à risque :** "néant".

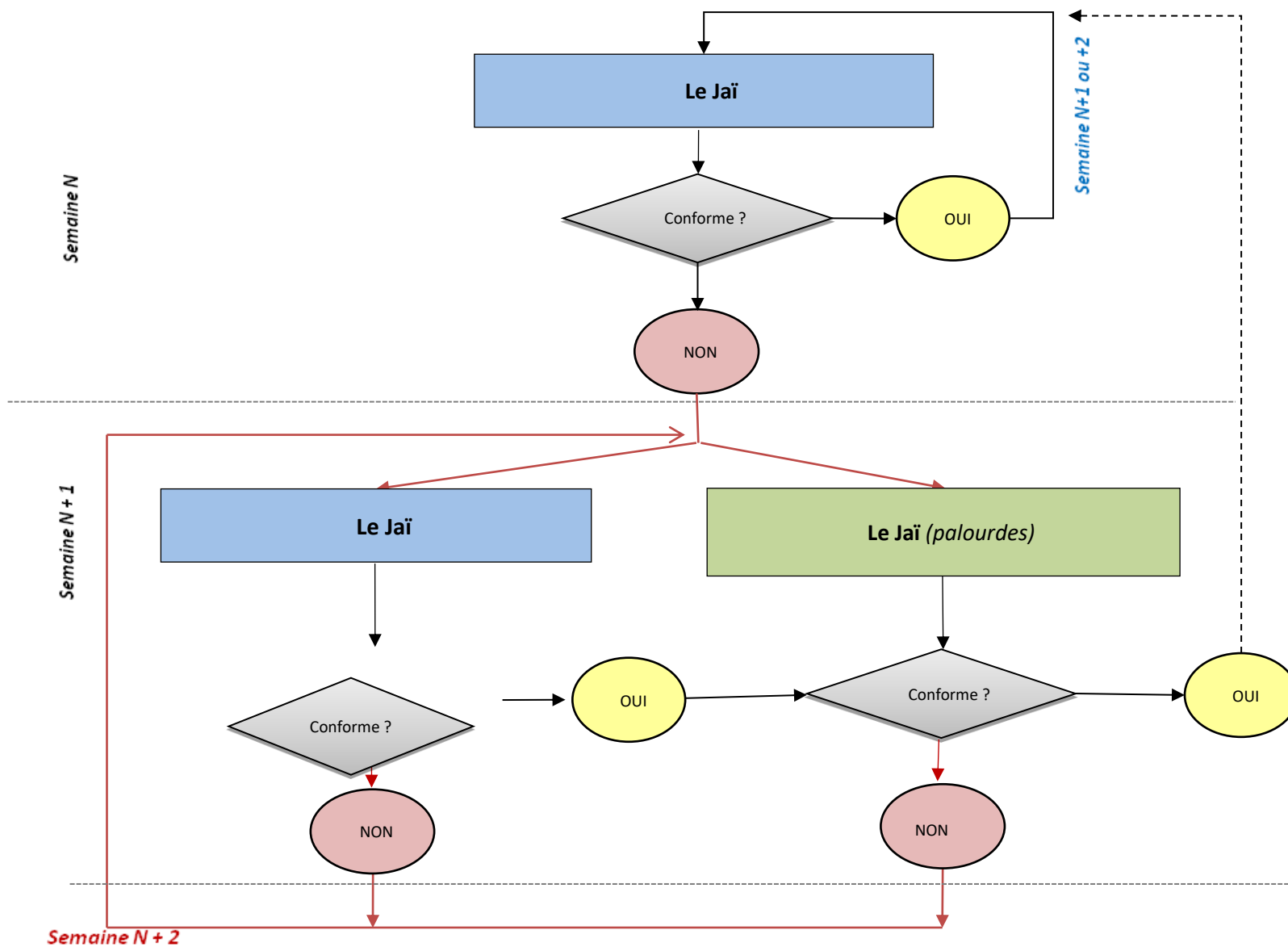
LIEUX DE SURVEILLANCE REPHY et REPHYTOX – Etang de Berre (Zone conchylicole 13-08)

Légende	
	Suivi du phytoplancton dans l'eau
	suivi des toxines dans les coquillages

Lieux de surveillance	
Libellé	Code Mnémonique
Massane	110-P-128





### 3.6. Suivi côtier – Zone 110 - Etang de Berre / Cordon du Jaï / Le Jaï

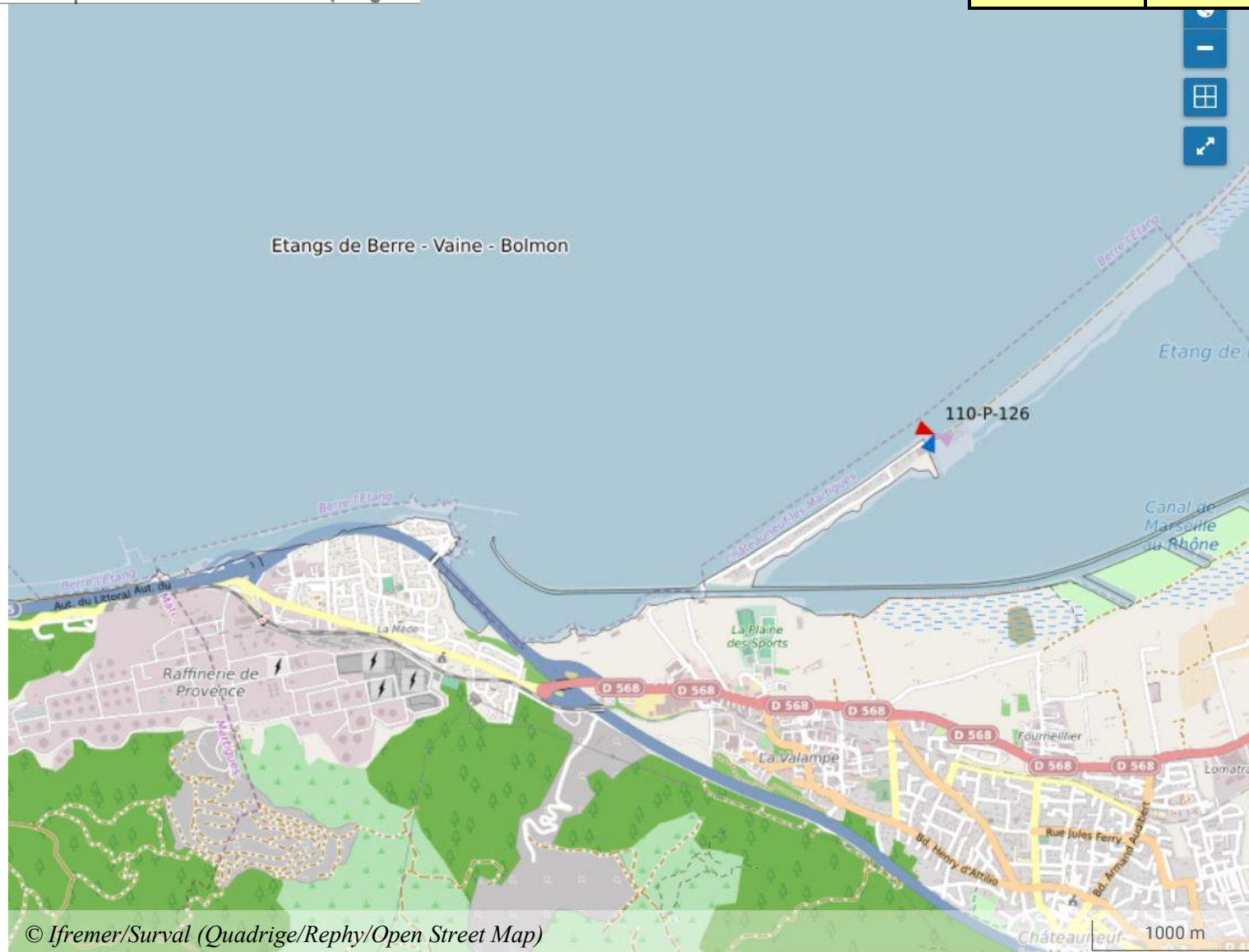


**Remarques du LER :** Cette zone est une zone à exploitation saisonnière, avec une autorisation de pêche du 01/03 au 31/12.  
**Information sur la période à risque :** "néant".

LIEUX DE SURVEILLANCE REPHY et REPHYTOX – Cordon du Jaï (Zone conchylicole 13-08-01)

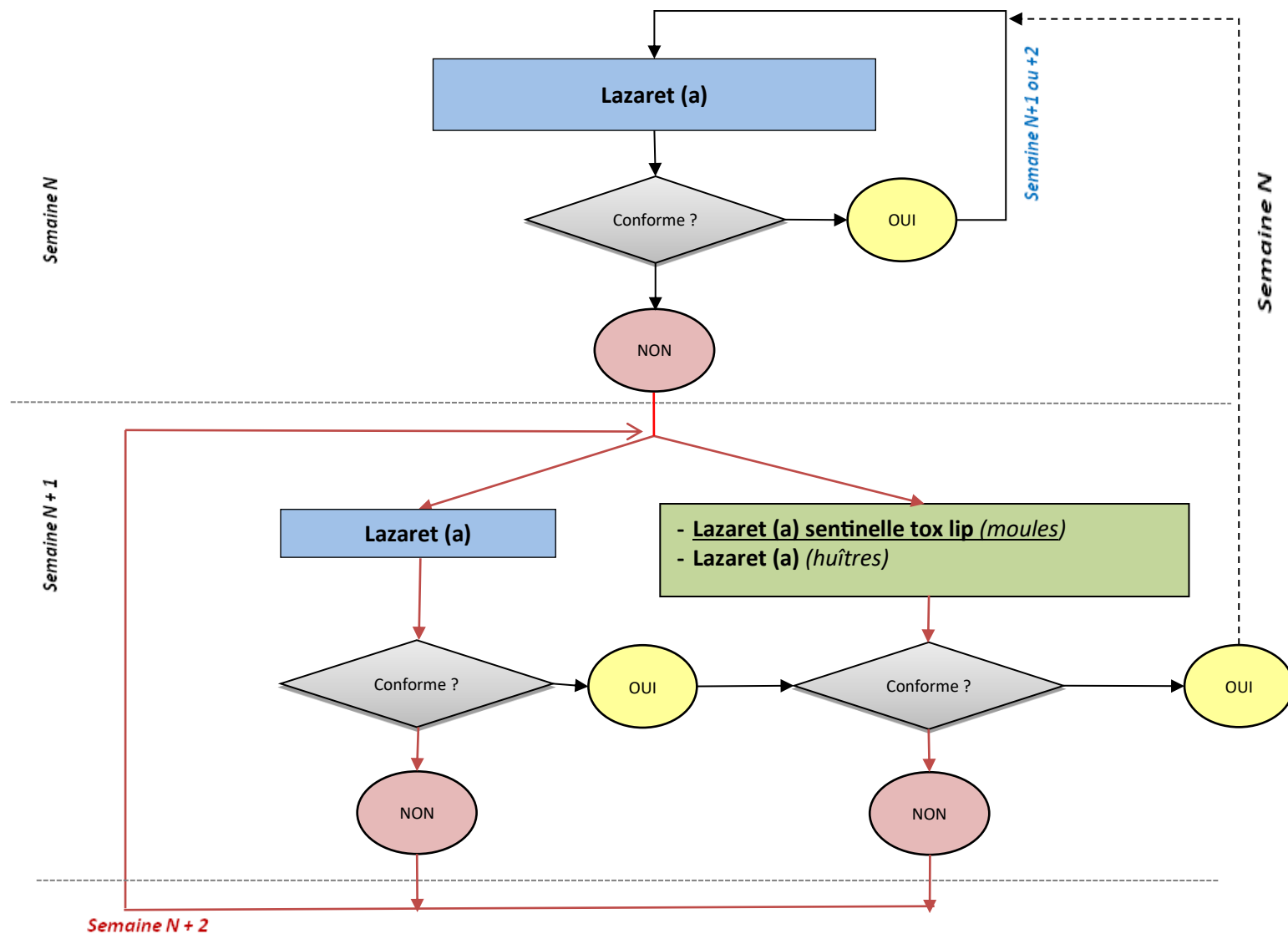
Légende	
	Suivi du phytoplancton dans l'eau
	suivi des toxines dans les coquillages

Lieux de surveillance	
Libellé	Code Mnémonique
Le Jaï	110-P-126





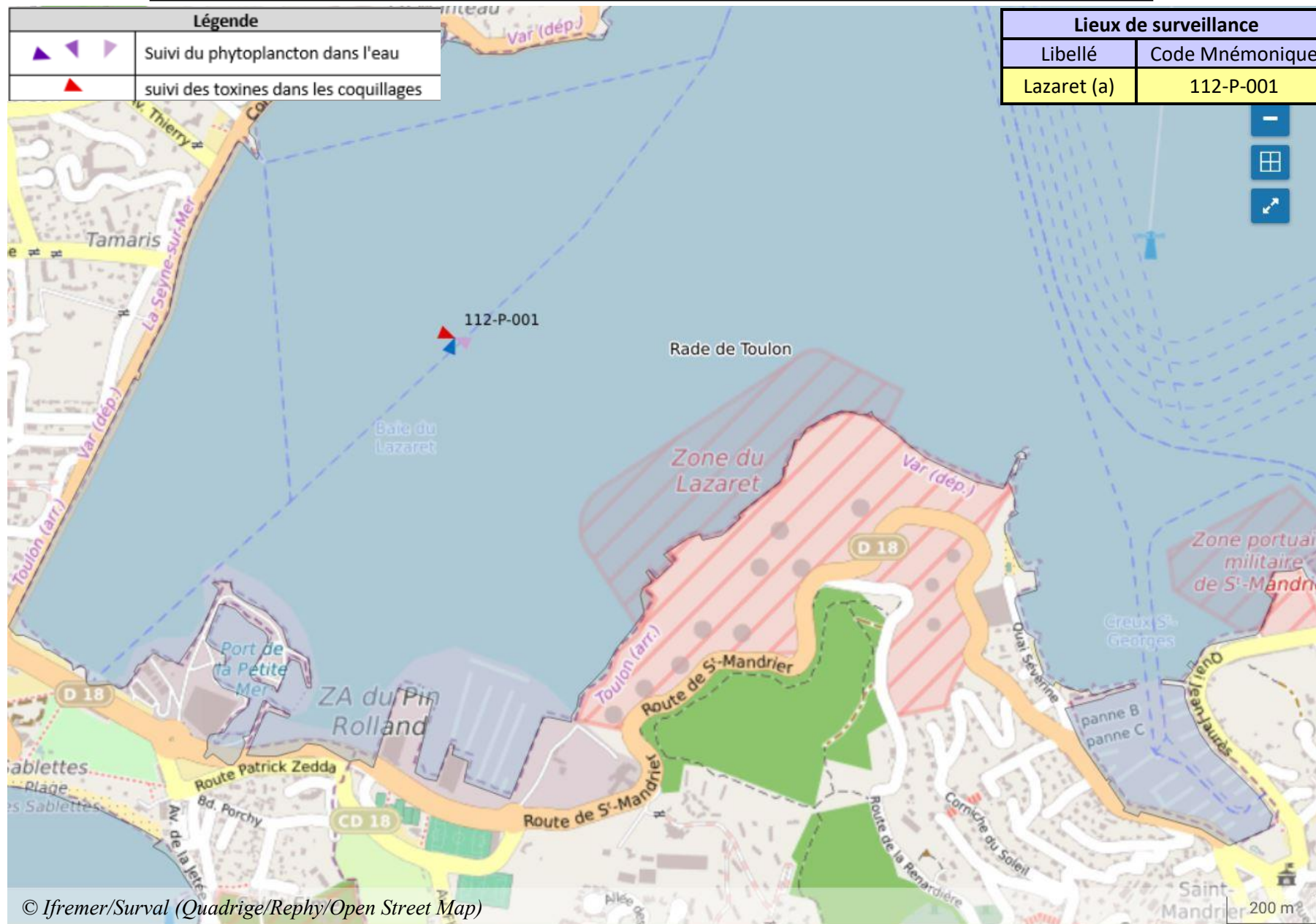
### 3.7. Suivi côtier – Zone 112 - Rade de Toulon / Baie du Lazaret / Lazaret (a)



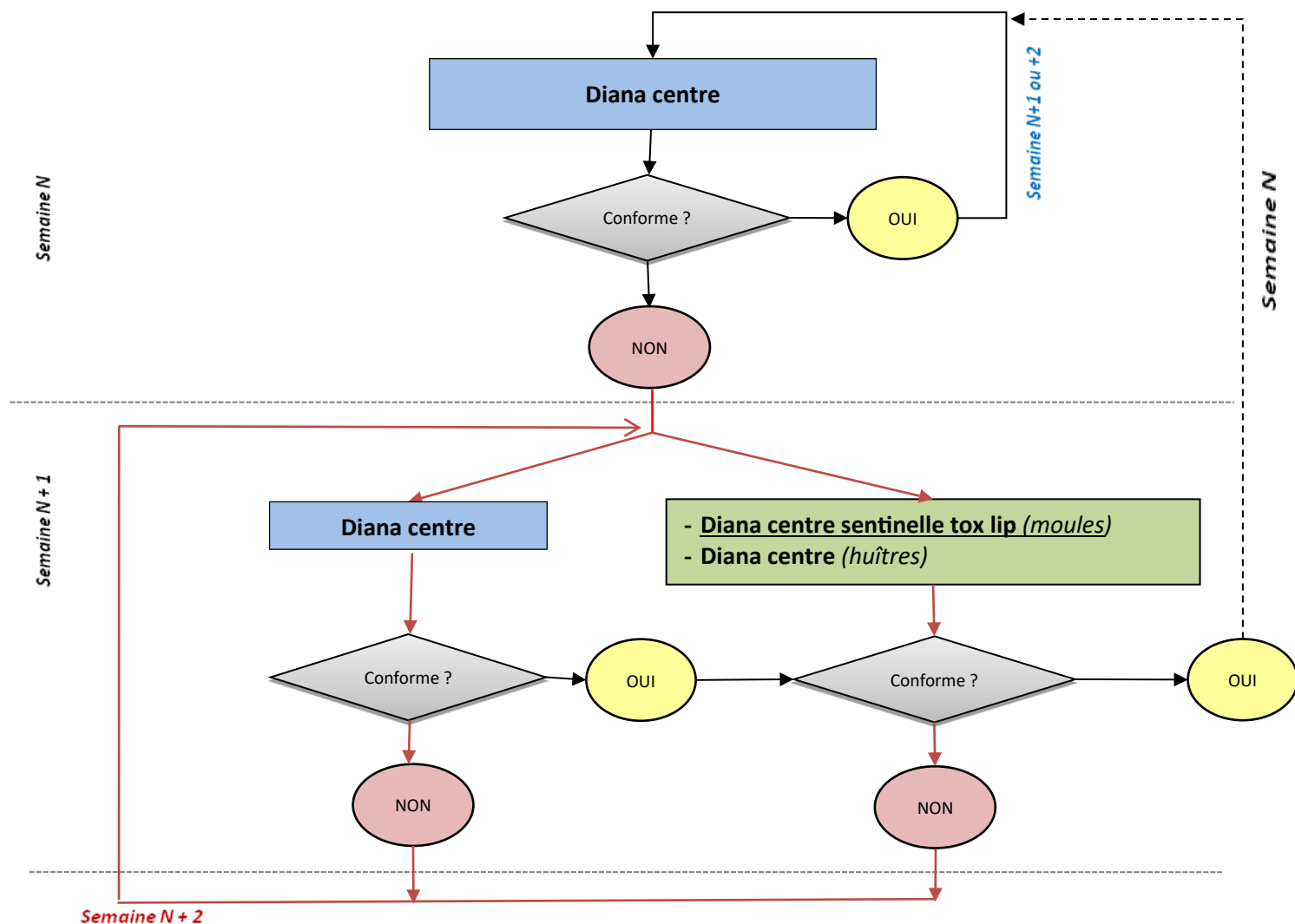
**Remarques du LER :** L'accès sur le point de prélèvement nécessite l'utilisation d'une embarcation.

**Information sur la période à risque :** "néant".

LIEUX DE SURVEILLANCE REPHY et REPHYTOX – Baie du Lazaret (Zone conchylicole 83-02.01)



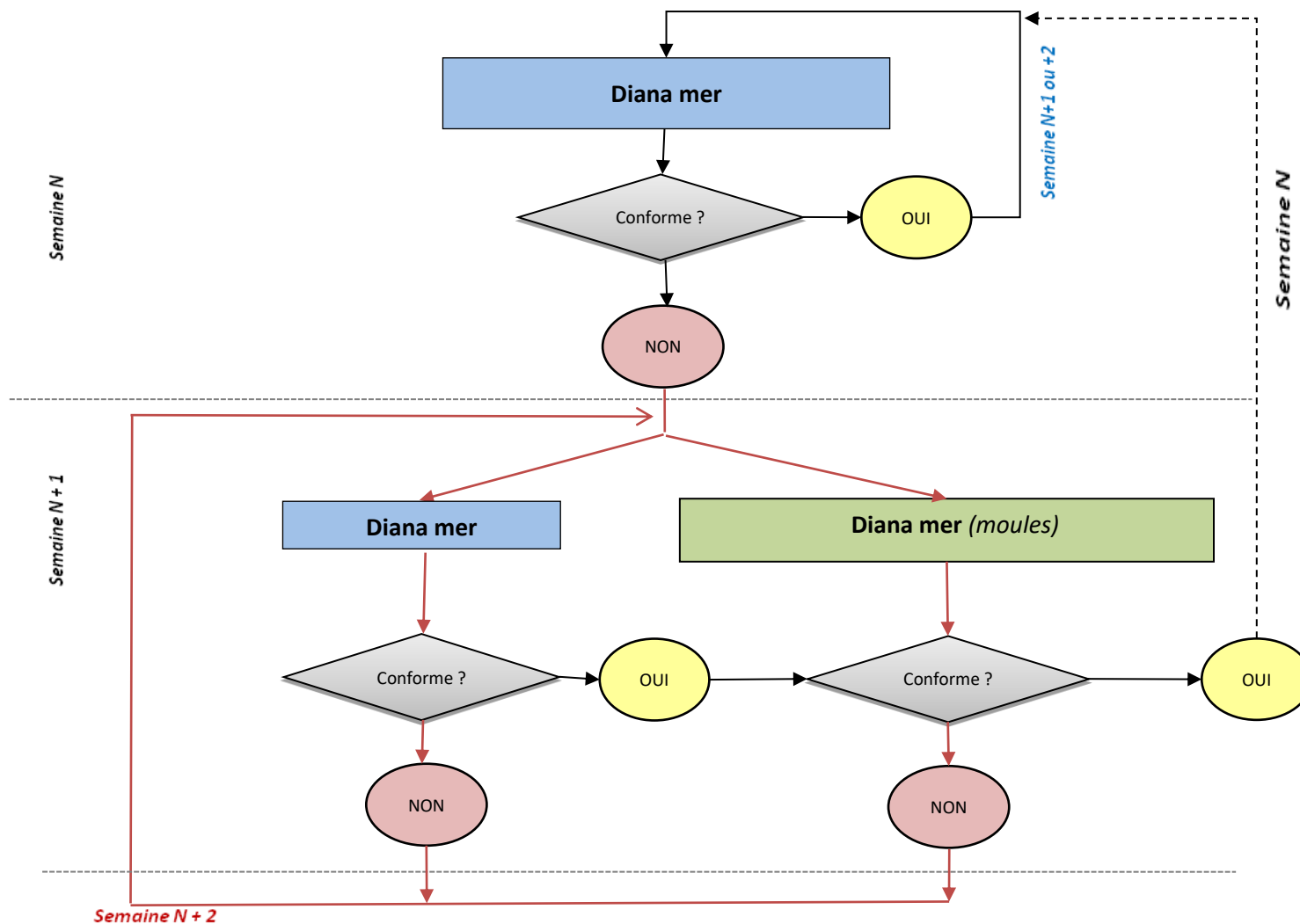
### 3.8. Suivi côtier – Zone 118 – Etang de Diana / Etang de Diana / Diana centre



**Remarques du LER :** En période estivale, lorsque les moules sont transférées en pleine mer, la surveillance est maintenue sur ce point et en cas d'alerte, ce sont les Huîtres qui sont prélevées pour analyse. L'accès sur le point de prélèvement nécessite l'utilisation d'une embarcation.

**Information sur la période à risque :** "néant".

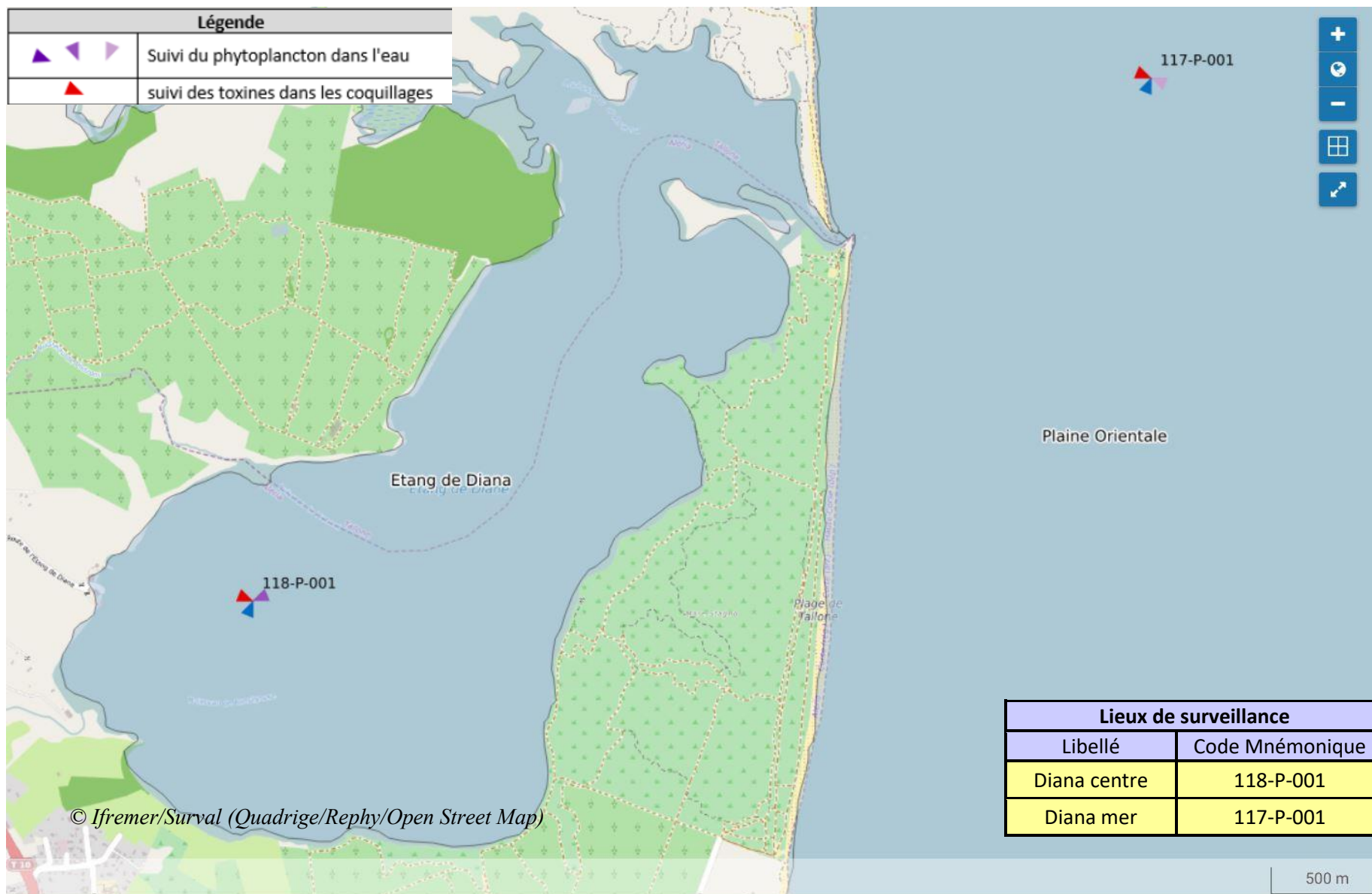
### 3.9. Suivi côtier – Zone 118 – Plaine orientale / Etang de Diana / Diana mer



**Remarques du LER :** Ce point n'est suivi qu'en période estivale quand les moules sont transférées à l'extérieur de l'étang. L'accès sur le point de prélèvement nécessite l'utilisation d'une embarcation.

**Information sur la période à risque :** "néant".

LIEUX DE SURVEILLANCE REPHY et REPHYTOX – Etang de Diana et Diana Mer (Zone conchylicole 2B.01)



FIN du document